

## La profession se réglemente, Cafpi opte pour le statut de courtier en banque

Alors que la profession des intermédiaires en crédit va vivre une profonde réforme en janvier 2013, Cafpi, leader du courtage en crédits immobiliers depuis plus de 40 ans, adopte le statut le plus contraignant : celui de courtier en banque.

Dès le mois de janvier 2013, la réforme du statut des Intermédiaires en Opération de Banque et Services de Paiement (IOBSP), instituée par la Loi de Régulation Bancaire et Financière du 22 octobre 2010 et le décret 2012-101 du 28 janvier 2012, va s'appliquer avec l'obligation d'immatriculation au Registre unique de l'Orias.

Cette loi vise à renforcer les règles auxquelles sont soumis les intermédiaires en crédits et à améliorer la protection des emprunteurs. Ce Registre unique qui va répertorier obligatoirement tous les professionnels qui présentent un crédit à un client, même un client potentiel, sera consultable par le grand public via Internet. Il a pour objectif d'instaurer un contrôle rigoureux des conditions d'accès à la profession. Face à cette nouvelle réglementation, les banques auront 3 types de prescripteurs différents avec une qualité et une responsabilité propres : les courtiers, les mandataires et les indicateurs d'affaires.

### Cafpi choisit le statut le plus exigeant : celui de courtier

Les IOBSP ont le choix de s'immatriculer selon quatre catégories qui ont chacune des obligations différentes : courtier, mandataire exclusif, mandataire non-exclusif et mandataire d'IOBSP. Cafpi a choisi de s'inscrire sous la catégorie la plus contraignante : celle de courtier. Elle nécessite les exigences les plus élevées :

- capacité professionnelle : les courtiers doivent être soit titulaire d'une licence dans le domaine financier, soit avoir exercé le métier deux ans au cours des trois dernières années pour les cadres et quatre ans au cours des cinq dernières années pour les non-cadres et les non-salariés, soit avoir suivi une formation spécifique de 150 heures ;
- responsabilité civile professionnelle : ils doivent souscrire une assurance les couvrant contre les conséquences pécuniaires de leur responsabilité civile à hauteur de 500.000 euros par sinistre et 800.000 euros par année d'assurance ;

Mais ce n'est pas tout. Les IOBSP sont également soumis à des devoirs de conseils et d'informations précis comme analyser un nombre suffisant de contrats de crédit, proposer un contrat adapté aux besoins du client ou encore préciser au client les raisons qui motivent leur proposition. Enfin, ils doivent indiquer s'ils perçoivent une rémunération de la part de l'établissement de crédit.

« Avec plus de quarante ans d'existence, Cafpi répond parfaitement à tous les critères exigés par le statut de courtier, statut le plus exigeant, mais garant du haut niveau de professionnalisme. Ce choix de statut de courtier apportera également un maximum de garanties aux banques », précise Philippe Taboret, Directeur Général Adjoint de CAFPI

Selon une étude récente de l'APIC, l'Association Professionnelle des Intermédiaires en Crédits, en Europe, plus la profession de courtiers en crédits est réglementée, plus leur part de marché est importante. En France, les intermédiaires en prêts immobiliers détiennent environ 25 % du marché. Avec cette prochaine réforme, cette part pourrait atteindre les 40%.

#### **Cafpi en bref :**

Cafpi est le leader du marché des courtiers en crédits. Il est totalement indépendant, aucun groupe bancaire ne figurant dans son capital. Employant plus de 1.200 personnes, Cafpi est présent, via ses 158 agences succursales, dans toute la France & DOM-TOM et le Maroc. En 2012, Cafpi a réalisé 24.600 dossiers pour 4,5 milliards d'euros de crédits signés. Le métier de courtage en prêts immobiliers est en plein essor puisque près de 25 % des crédits en France se font via un courtier. Grâce à ses volumes, Cafpi obtient des 110 banques partenaires avec lesquelles il travaille en permanence des conditions particulièrement avantageuses dont il fait bénéficier directement ses clients. Cafpi est également présent sur le web avec son site [www.cafpi.fr](http://www.cafpi.fr) ainsi que pour ses autres offres spécialisées ; [www.vitae-assurances.com](http://www.vitae-assurances.com) pour les assurances emprunteurs et [www.cafpi-regroupementcredits.fr](http://www.cafpi-regroupementcredits.fr) pour son offre de regroupement de crédits. En 2010, sous l'impulsion de Cafpi, naît l'APIC (Association Professionnelle des Intermédiaires en crédits) dans le but d'accompagner les évolutions réglementaires et législatives de l'encadrement de la profession et représenter les courtiers auprès du grand public.

#### **Contact Presse**

**Galivel & Associés - 01 41 05 02 02**  
**Carol Galivel / Julien Michon**  
21-23 rue Klock - 92110 Clichy  
Fax : 01 41 05 02 03 - [galivel@galivel.com](mailto:galivel@galivel.com)

**Cafpi - 01 69 51 00 00**  
**Philippe Taboret - Directeur Général Adjoint**  
28, route de Corbeil - 91700 Ste Geneviève des Bois  
Fax : 01 69 51 18 18 - [p.taboret@cafpi.fr](mailto:p.taboret@cafpi.fr)